



REPUBLIQUE DU NIGER

FRATERNITE - TRAVAIL - PROGRES

**CONSEIL SUPREME POUR LA RESTAURATION DE LA
DEMOCRATIE**

MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME

Direction des Statistiques



REPertoire DES INDICATEURS DE LA JUSTICE

1^{ère} édition
Aout 2010

TABLE DES MATIERES

	<i>Pages</i>
AVANT PROPOS.....	1
RENFORCEMENT DE L'ETAT DE DROIT ET GOUVERNANCE DE LA JUSTICE.....	2
MODERNISATION DES EQUIPEMENTS DE LA JUSTICE.....	6
RENFORCEMENT DES CAPACITES.....	8
EFFICACITE DE LA JUSTICE.....	10
JUSTICE DES MINEURS.....	13
SECTEUR PENITENTIAIRE	19
JUSTICE TRADITIONNELLE ET DROIT COUTUMIER.....	22
ACCES A LA JUSTICE.....	24
VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE.....	31

AVANT PROPOS

Le présent document a été élaboré par la Direction des Statistiques du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme avec l'appui technique de l'Institut National de la Statistique . Il s'agit bien d'un répertoire dressant une liste d'indicateurs relatifs aux statistiques judiciaires et pénitentiaires parmi lesquels le Ministère de la justice se propose de renseigner ceux qui peuvent l'être à partir des données disponibles et les mettre à la disposition des utilisateurs. Ces indicateurs permettront le suivi de la mise en œuvre de la politique sectorielle du secteur de la justice ainsi que de la SDRP.

Le document est mis au point suite à l'exploitation :

- des documents de la Politique sectorielle et de la SDRP;
- du support de collecte élaboré par la Direction des Statistiques ;
- des rapports d'expertises du Projet d'Appui à la Justice et à l'Etat de Droit (PAJED) pour la mise en place du système d'information statistique ;
- du manuel de mesure des indicateurs de la justice pour mineur élaborée par l'UNICEF et l'ONU DC
- de la liste d'indicateurs relatifs aux violences basées sur le genre dressée par l'Institut National de la Statistique.

Les indicateurs contenus dans ce document sont regroupés suivant les thèmes variés qui sont le renforcement de l'état de droit et la gouvernance de la justice, la modernisation des équipements de la justice, le renforcement des capacités, l'efficacité de la justice, la justice des mineurs , le secteur pénitentiaire, la justice traditionnelle et droit coutumier, l'accès à la justice et les violences basées sur le genre.

Cette liste est loin d'être exhaustive et pourrait présenter d'éventuelles imperfections. Il s'agit d'une première édition qui sera révisée et complétée avec l'installation progressive du système d'information statistique du secteur de la justice.

C'est pourquoi, chers lecteurs, vos observations et critiques seront les bienvenues pour l'amélioration de la qualité des prochaines éditions.

ABDOULAYE DJIBO
Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux

**RENFORCEMENT DE L'ETAT DE DROIT
ET GOUVERNANCE DE LA JUSTICE**

1. L'indice de perception de la corruption

Indice de perception de la corruption Cet indicateur permet d'évaluer la perception du niveau de la corruption affectant les administrations publiques tout en contribuant à la consolidation de l'Etat de droit et au renforcement de la bonne gouvernance.

2. Degré d'ingérence dans le système judiciaire

Degré d'ingérence dans le système judiciaire Cet indicateur permet de mesurer le degré d'interférence du pouvoir public ainsi que des autres acteurs de la société dans le fonctionnement de la justice.

3. Indice de bonne gouvernance

Indice de bonne gouvernance C'est un outil de mesure de la bonne gouvernance (Indice IBRAHIM).

4. Le nombre d'arrêts rendus constatant la non-conformité à la constitution

Le Nombre d'arrêts rendus constatant la non-conformité à la constitution Le nombre d'arrêts rendus constatant la non-conformité à la constitution indique le nombre total des arrêts constatant la violation de la constitution.

N = Nombre total d'arrêts constatant la non-conformité à la constitution

5. Nombre de recours reçus par le médiateur par an

Nombre de recours reçus par le médiateur par an C'est le nombre de recours reçus par le médiateur par an.

N = Nombre de recours reçus par le médiateur par an

6. Nombre de recours traités par le médiateur par an

Nombre de recours traités par le médiateur par an C'est le nombre de recours traités par le médiateur par an.

N = Nombre de recours traités par le médiateur par an

7. Nombre de sorties des missions d'inspection

Nombre de sorties des missions d'inspection C'est le nombre de sorties des missions d'inspection.

N = Nombre de sorties des missions d'inspection

8. Nombre de sorties de contrôle des cabinets d'instruction

Nombre de sorties de contrôle des cabinets d'instruction C'est le nombre de sorties de contrôle des cabinets d'instruction par les chambres d'accusation.

N = Nombre de sorties de contrôle des cabinets d'instruction

9. Nombre de réunions de coordination tenues

Nombre de réunions de coordination tenues Il désigne le nombre de réunions de coordination tenues dans le cadre de transparence et de la bonne gouvernance pour une meilleure administration de la justice.

N = Nombre de réunions de coordination tenues

10. Nombre de textes proposés au gouvernement pour révision en vue de la mise en conformité avec le droit OHADA

Nombre de textes proposés au gouvernement pour révision en vue de la mise en conformité avec le droit OHADA C'est le nombre de textes proposés au gouvernement pour révision en vue de la mise en conformité avec le droit OHADA .

N = Nombre de textes proposés au gouvernement pour révision en vue de la mise en conformité avec le droit OHADA

**MODERNISATION DES EQUIPEMENTS
DE LA JUSTICE**

11. Nombre de juridictions dotées de nouveaux équipements informatiques

Nombre de bâtiments dans lesquels de nouveaux équipements informatiques sont installés Cet indicateur désigne le nombre de juridictions dans lesquelles de nouveaux équipements informatiques sont installés dans le cadre de renforcement des capacités de gestion des services.

N = Nombre de juridictions dans lesquels de nouveaux équipements informatiques sont installés

12. Nombre de bâtiments réhabilités

Nombre de bâtiments réhabilités Cet indicateur désigne le nombre de bâtiments concernés par les réhabilitations.

E = Nombre de bâtiments réhabilités

13. Nombre de mobiliers neufs installés

Nombre de mobiliers neufs installés Il le nombre total de mobiliers neufs fournis et installés au niveau des services dans le cadre de renforcement de capacité des services.

N = Nombre de mobiliers neufs installés

14. Nombre d'ouvrage OHADA mis à disposition

Nombre d'ouvrage OHADA mis à disposition C'est le nombre d'ouvrage OHADA mis à disposition du personnel judiciaire dans le cadre du renforcement des capacités.

N = Nombre d'ouvrage OHADA mis à disposition

RENFORCEMENT DES CAPACITES

15. Nombre de participants au forum international OHADA

Nombre de participants au forum international OHADA C'est le nombre de participants au forum international OHADA.

N = Nombre de participants au forum international OHADA

16. Nombre de personnes ayant bénéficié d'une formation de base à l'informatique

Nombre de personnels ayant bénéficié d'une formation de base à l'informatique C'est le nombre de personnels ayant bénéficié d'une formation de base à l'informatique.

N = Nombre de personnels ayant bénéficié d'une formation de base à l'informatique

17. Nombre de personnes de l'administration des juridictions formés en GAR

Nombre de personnels des juridictions formés à la gestion C'est le nombre de personnels des juridictions formés à la gestion.

N = Nombre de personnels des juridictions formés à la gestion

18. Nombre d'OPJ formés

Nombre d'OPJ formés C'est le nombre d'officiers de police judiciaire formés dans le cadre du renforcement des capacités de la police judiciaire.

N = Nombre d'OPJ formés

EFFICACITE DE LA JUSTICE

19. Le nombre d'affaires nouvelles

Le nombre d'affaires nouvelles Le nombre d'affaires nouvelles indique le nombre total d'affaires nouvellement enregistrées au parquet.

$N = \text{Nombre total d'affaires nouvellement enregistrée au parquet}$

20. Taux de poursuite pénale

Taux de poursuite pénale C'est la proportion des affaires pénales poursuivies par rapport au nombre total des affaires enregistrés au parquet.

$T = \text{affaires pénales poursuivies} / \text{nombre total des affaires enregistrées}$

21. Pourcentage des conflits de travail réglés

Pourcentage des conflits de travail réglés C'est le rapport entre le nombre d'affaires traitées et le nombre d'affaires enregistrées (en matière de conflits de travail).

$P = \text{Nombre d'affaires jugées} / \text{Nombre d'affaires enregistrées}$

22. Le nombre d'affaires jugées

Le nombre d'affaires jugées Le nombre d'affaires jugées désigne le nombre total des décisions rendues par les différentes juridictions en toute matière.

$N = \text{Nombre total d'affaires jugées en toute matière}$

23. Nombre de référés

Nombre de référés C'est le Nombre de référés enregistrés au cours de l'année.

$N = \text{Nombre de référés}$

24. Nombre d'affaires traitées par magistrats

Nombre d'affaires traitées par magistrat Le nombre d'affaires traitées (par section) par magistrat permet d'évaluer la charge de travail des magistrats dans l'optique de contribuer au processus de réforme de la justice au Niger par l'amélioration des performances du système judiciaire et des relations avec la population.

$$N = \text{Nombre d'affaires traitées} / \text{Nombre de magistrats de la section}$$

25. Le nombre d'affaires instruites par juge d'instruction

Le nombre d'affaires instruites par juge d'instruction Le nombre d'affaires instruites par juge d'instruction donne le nombre moyen d'affaires instruites par un juge d'instruction.

$$N = \text{Nombre d'affaires instruites} / \text{Effectif des juges d'instruction}$$

26. Le nombre d'affaires réglées par juge d'instruction

Le nombre d'affaires réglées par juge d'instruction Le nombre d'affaires réglées par juge d'instruction représente le nombre moyen d'affaires définitivement réglées par un juge d'instruction.

$$R = \text{Nombre total des affaires définitivement réglées} / \text{Effectif des juges d'instruction}$$

27. La durée d'écoulement des stocks

Durée d'écoulement des stocks La durée d'écoulement des stocks permet de caractériser la gestion de flux d'affaires au sein du système judiciaire afin de contribuer au processus de réforme de la justice au Niger par l'amélioration des performances du système judiciaire et des relations avec la population, notamment les plus vulnérables.

$$D = \text{Nombre d'affaires en instance} / \text{Nombre d'affaires traitées}$$

JUSTICE DES MINEURS

28. Nombre de mineurs en conflit avec la loi

Nombre de mineurs en conflit C'est le nombre de mineurs arrêtés pendant une période donnée.

N = Nombre de mineurs en conflit avec la loi

29. Nombre de mineurs en détention

Nombre d'enfants en détention C'est le nombre d'enfants détenus.

N = Nombre détenus

30. Nombre de prévenus détenus mineurs

Nombre de détenus mineurs prévenus C'est le nombre de prévenus détenus mineurs.

N = Nombre de prévenus détenus mineurs

31. Durée moyenne de la détention préventive des mineurs

Durée de la détention préventive des C'est la moyenne des durées de la détention des enfants avant jugement.

D = Durée moyenne de la détention préventive des mineurs

32. Durée moyenne de la peine privative des libertés des mineurs

Durée moyenne de la peine privative des libertés des mineurs C'est la moyenne des durées pendant lesquelles les mineurs sont détenus après avoir été jugés.

D = Durée moyenne de la peine

33. Nombre de mineurs décédés en détention

Nombre de mineurs décédés en détention C'est le nombre de mineurs décédés en détention.

N = Nombre d'enfants décédés en détention

34. Pourcentage des mineurs non séparés des adultes

Pourcentage des mineurs non séparés des adultes C'est la part de mineurs détenus qui ne sont pas totalement séparés des adultes par rapport l'ensemble des mineurs détenus.

P = Pourcentage de mineurs qui ne sont pas totalement séparés des adultes

35. Pourcentage des mineurs condamnés à une peine privative de liberté

Pourcentage des mineurs condamnés à une peine privative de liberté C'est le pourcentage de mineurs jugés et condamnés à une peine privative de liberté par rapport aux mineurs en détention.

N = Pourcentage de mineurs jugés et condamnés à une peine privative de liberté

36. Système spécialisé de justice pour mineur

Système spécialisé de justice pour mineur Il s'agit de l'existence d'un système spécialisé de justice pour mineur

E = Existence du système spécialisé de justice pour mineur

37. Taux d'occupation des quartiers des mineurs

Taux d'occupation des quartiers des mineurs Il représente le rapport entre le nombre de places occupées par les détenus mineurs et la capacité théorique des quartiers des mineurs.

T = Nombre de places occupées/Capacité théorique

38. Nombre total d'infractions commises par les mineurs

Nombre total d'infractions commises par les mineurs C'est l'effectif total de toutes les infractions confondues commises par les mineurs au cours de l'année.

N = Somme des infractions commises par les mineurs

39. Taux de TIG prononcés

Taux de TIG prononcés C'est la proportion de TIG (Travail d'Intérêt Général) prononcés par rapport aux affaires jugées.

T = Nombre TIG prononcés/ Nombre total des affaires jugées

40. Nombre de tribunaux pour enfants opérationnels

Nombre de tribunaux pour enfants opérationnels C'est l'ensemble des tribunaux pour mineurs en activités.

$N = \text{Nombre de tribunaux pour enfants opérationnel}$

41. Le nombre de mineurs détenus par gardien

Le nombre de mineurs détenus par gardien C'est le ratio qui détermine le nombre de mineurs détenus pour un seul gardien.

$N = \text{Effectif total des mineurs détenus} / \text{Effectif total des gardiens du quartier des mineurs}$

42. Accompagnement post-détention

Accompagnement post-détention C'est le pourcentage de mineurs libérés qui bénéficient d'un accompagnement post-détention.

$N = \text{Nombre de mineurs libérés bénéficiant d'un accompagnement} / \text{Nombre total d'enfants libérés}$

43. Mécanisme des plaintes

Mécanisme des plaintes Il s'agit du pourcentage des lieux de détention où existe un système de plaintes

$N = \text{Lieux de détention où existe un système de plaintes} / \text{Nombre total des lieux de détention}$

44. Contact avec les parents et la famille

Contact avec les parents et la famille Il s'agit du pourcentage de mineurs détenus qui ont reçu une visite de leurs parents, de leurs tuteurs ou d'un adulte membre de la famille au cours des trois mois écoulés ou qui leur ont rendu visite.

N = Lieux de détention où existe un système de plaintes / Nombre total des lieux de détention

45. Nombre de maisons d'arrêts dotées de quartier de mineurs

Nombre de maisons d'arrêts dotées de quartier de mineurs C'est l'effectif des maisons d'arrêts où existent les quartiers des mineurs.

N = Nombre de maisons d'arrêts dotées de quartier de mineurs

46. Nombre de cas de récidive

Nombre de cas de récidive C'est l'effectif des cas de récidive chez les mineurs.

N = Nombre de cas de récidive

47. Nombre de mineurs en détention ayant bénéficié d'assistance spécifique

Nombre de mineurs en détention ayant bénéficié d'assistance spécifique C'est l'ensemble des mineurs ayant bénéficié d'une assistance spécifique pendant leur détention.

N = Nombre de mineurs en détention bénéficiant d'une assistance spécifique

48. Nombre de travailleurs sociaux rattachés aux services judiciaires/pénitentiaires

Nombre de travailleurs sociaux rattachés aux services judiciaires/pénitentiaires C'est l'ensemble des travailleurs sociaux mis à la disposition des services judiciaires et/ou pénitentiaires.

N = Total de travailleurs sociaux rattachés

49. Nombre de travailleurs sociaux affectés aux services judiciaires/pénitentiaires

Nombre de travailleurs sociaux affectés aux services judiciaires/pénitentiaires C'est l'ensemble des travailleurs sociaux définitivement affectés aux services judiciaires et/ou pénitentiaires.

N = Total de travailleurs sociaux affectés

50. Nombre de cas d'abus sexuels sur les mineurs signalés

Nombre de cas d'abus sexuels sur les mineurs signalés Il s'agit de tous les cas d'abus sexuels sur les mineurs signalés devant les juridictions

N = Total des cas d'abus sexuels sur mineurs signalés

51. Nombre de cas de violence domestique à l'égard des mineurs signalés

Nombre de cas de violence domestique à l'égard des mineurs signalés Il s'agit des cas de violence domestique à l'égard des mineurs signalés devant les juridictions

N = Total des cas de violence domestique à l'égard des mineurs signa-

52. Nombre de cas d'inceste sur les mineurs signalés

Nombre de cas d'inceste signalés C'est l'effectif cas d'inceste sur les mineurs signalés devant les juridictions

N = Nombre de cas d'inceste signalés

53. Nombre d'enfants victimes de maltraitance et/ou de négligence signalés

Nombre de mineurs victimes de maltraitance et/ou de négligence signalés C'est l'effectif des mineurs victimes de maltraitance et/ou de négligence signalés devant les juridictions

N = Effectif des mineurs victimes des maltraitance et/ou de négligence signalés

54. Nombre de cas de violence à l'égard des mineurs en milieu scolaire signalés

Nombre de cas de violence à l'égard des mineurs en milieu scolaire signalés Il s'agit des cas de violence à l'égard des mineurs en milieu scolaire signalés devant les juridictions

N = Nombre de cas de violence en milieu scolaire signalés

55. Nombre de cas d'abus sexuels sur les mineurs pris en charge

Nombre de cas d'abus sexuels sur les mineurs pris en charge Il s'agit de tous les cas d'abus sexuels sur les mineurs pris en charge

N = Total des cas d'abus sexuels sur mineurs pris en charge

56. Nombre de mineurs victimes d'abus sexuels ayant bénéficié d'une assistance spéciale

Nombre de mineurs victime d'abus sexuels ayant bénéficié d'une assistance spéciale Il s'agit des mineurs victimes d'abus sexuels qui ont bénéficié d'une assistance spéciale quelconque au niveau des juridictions

N = Nombre de mineurs victimes d'abus sexuel assistés

57. Nombre de personnes poursuivies pour violence et abus à l'égard des mineurs dans l'exercice de leur fonction

Nombre de personnes poursuivies pour violence et abus à l'égard des enfants dans l'exercice de Il s'agit des personnes poursuivies pour violence et abus sur les mineurs dans l'exercice de leur fonction

N = Nombre de personnes poursuivies

58. Nombre de mineurs victimes de violences sexuelles ayant porté plaintes

Nombre d'enfant victimes de « violences sexuelles » ayant porté plaintes Il s'agit des personnes poursuivies pour violence et abus sur les mineurs dans l'exercice de leur fonction

N = Nombre de personnes poursuivies

SECTEUR PENITENTIAIRE

59. Le nombre de détenus par gardien

Le nombre de détenus par gardien C'est le ratio qui détermine le nombre de détenus pour un seul gardien.

$$N = \text{Effectif total des détenus} / \text{Effectif total des gardiens}$$

60. Le nombre de personnes en détention préventive

Le nombre de personnes en détention préventive Cet indicateur indique le nombre de personnes détenues en attente de jugement.

$$N = \text{Nombre de personnes en détention préventive}$$

61. La durée moyenne de détention préventive

La durée moyenne de détention préventive C'est la moyenne des durées de la détention préventive .

$$M = \text{Somme des durées} / \text{Effectif des détenus prévenu}$$

62. Nombre de prévenus détenus majeurs

Nombre de détenus majeurs prévenus C'est le nombre de détenus majeurs prévenus.

$$N = \text{Nombre de détenus majeurs prévenus}$$

63. Nombre de prévenus détenus majeurs condamnés

Nombre de détenus majeurs C'est le nombre de détenus majeurs condamnés.

$N = \text{Nombre de détenus majeurs condamnés}$

64. Proportion des prévenus détenus majeurs condamnés

Proportion des prévenus détenus majeurs condamnés C'est le rapport entre le nombre de prévenus détenus majeurs condamnés et l'effectif total des majeurs condamnés.

$N = \text{Nombre de prévenus détenus majeurs condamnés} / \text{Effectif total des majeurs condamnés}$

65. Taux d'occupation des maisons d'arrêts

Taux d'occupation des maisons d'arrêts Il représente le rapport entre le nombre de places occupées par les détenus et la capacité théorique.

$T = \text{Nombre de places occupées} / \text{Capacité théorique}$

**JUSTICE TRADITIONNELLE ET
DROIT COUTUMIER**

66. Nombre de chefs traditionnels formés

Nombre de chefs traditionnels formés C'est le nombre total de chefs traditionnels formés dans la tenue des registres de conciliation en matière coutumière.

N = Nombre de chefs traditionnels formés

67. Nombre de procès verbaux rédigés par les chefs traditionnels

Nombre de procès verbaux rédigés par les chefs traditionnels C'est le Nombre de procès verbaux de conciliation rédigés par les chefs traditionnels en matière coutumière.

N = Nombre de procès verbaux rédigés par les chefs traditionnels

68. Nombre d'ateliers de concertation sur le droit coutumier

Nombre d'ateliers de concertation pour le droit coutumier Le nombre d'ateliers de concertation sur le droit coutumier s'inscrit dans la logique d'une meilleure connaissance de nos coutumes par les professionnels de droit et les justiciables.

N = Nombres d'atelier de concertation sur le droit coutumier

ACCES A LA JUSTICE

69. Le nombre d'habitants par magistrat

Le nombre d'habitants par magistrat L'indicateur détermine le nombre moyen d'habitants pour un seul magistrat. Ce ratio contribue à évaluer l'efficacité du système judiciaire.

$$N = \text{Population total/Effectif total des magistrats}$$

70. Nombre d'avocats inscrits

Nombre d'avocats inscrits. Cet indicateur s'inscrit dans le cadre du renforcement de l'assistance juridique et judiciaire des justiciables.

$$N = \text{Nombre d'avocats inscrits}$$

71. Taux de recours aux tribunaux par la population

Taux de recours aux tribunaux par la population C'est la proportion de la population ayant recours aux tribunaux en matières administrative, civile, commerciale, coutumière et sociale par rapport à la population totale.

$$T = \text{Population ayant recours aux tribunaux/Population totale}$$

72. Nombre de sites d'audiences foraines

Nombre de sites d'audiences foraines C'est le nombre de sites d'audiences foraines dans l'optique de rapprocher les justiciables des différentes localités du ressort de la juridiction concernée.

N = Nombre de sites d'audiences foraines

73. Nombre d'audiences foraines tenues

Nombre d'audiences foraines tenues La tenue des audiences foraines s'inscrit dans l'optique de rapprocher la justice des justiciables.

N = Nombre d'audiences foraines tenues

74. Nombre d'actes de naissance délivrés lors des audiences foraines

Nombre d'actes de naissances délivrés lors des audiences foraines Le nombre d'actes de naissance délivrés au cours des audiences foraines s'inscrit dans la perspective de rapprocher la justice de la population.

N = Nombre d'actes de naissance délivrés lors des audiences foraines

75. Nombre d'actes de mariage délivrés lors des audiences foraines

Nombre d'actes de mariage délivrés lors des audiences foraines Le nombre d'actes de mariage délivrés au cours des audiences foraines s'inscrit aussi dans la perspective de rapprocher la justice de la population.

N = Nombre d'actes de mariage délivrés lors des audiences foraines

76. Nombre d'actes de décès délivrés lors des audiences foraines

Nombre d'actes de décès délivrés lors des audiences foraines Le nombre d'actes de décès délivrés au cours des audiences foraines s'inscrit également dans la perspective de rapprocher la justice de la population.

N = Nombre d'actes décès délivrés lors des audiences foraines

77. Nombre d'affaires civiles traitées lors des audiences foraines

Nombre d'affaires civiles traitées lors des audiences foraines Cet indicateur permet de mesurer le nombre d'affaires traitées lors des audiences foraines.

N = Nombre d'affaires civiles traitées lors des audiences foraines

78. Nombre d'affaires pénales traitées lors des audiences foraines

Nombre d'affaires pénales traitées lors des audiences foraines Cet indicateur permet aussi de mesurer le nombre d'affaires pénales traitées lors des audiences foraines.

N = Nombre d'affaires pénales traitées lors des audiences foraines

79. Nombre d'affaires coutumières traitées lors des audiences foraines

Nombre d'affaires coutumières traitées lors des audiences foraines Cet indicateur permet également de mesurer le nombre d'affaires coutumières traitées lors des audiences foraines.

N = Nombre d'affaires coutumières traitées lors des audiences foraines

80. Nombre moyen d'affaires traitées par audience foraine

Nombre moyen d'affaires traitées par audience foraine Cet indicateur indique le rapport entre le nombre d'affaires traitées lors des audiences foraines et le nombre d'audiences foraines tenues.

$$N = \text{Nombre d'affaires traitées lors des audiences foraines} / \text{Nombre d'audiences foraines tenues}$$

81. Nombre d'affaires traitées lors des caravanes de la défense

Nombre d'affaires traitées par les caravanes de la défense Cet indicateur indique le nombre total d'affaires traitées lors des caravanes de la défense. Il permet d'évaluer l'objectif portant sur l'amélioration de la connaissance des droits des citoyens.

$$N = \text{Nombre d'affaires traitées lors des caravanes de la défense}$$

82. Nombre de caravanes de la défense organisées

Nombre de caravanes de la défense organisées C'est le nombre de caravanes de la défense organisées.

$$N = \text{Nombre de caravanes de la défense organisées}$$

83. Nombre moyen de cas traités par caravane

Nombre de cas traités C'est le rapport entre le nombre de cas traités au cours des caravanes de la défense et le nombre de caravanes de la défense organisées.

$$N = \text{Nombre de cas traités lors des caravanes de la défense} / \text{Nombre de caravanes de la défense organisées}$$

84. Nombre d'activités appui/conseil réalisées

Nombre d'activités appui/conseil réalisées Le nombre d'activités appui/conseil réalisées se donne pour ambition d'évaluer l'efficacité des programmes d'assistance juridique et judiciaire aux couches de la population les plus vulnérables dont les femmes.

N = Nombre d'activités appui/conseil réalisées

85. Nombre d'assistants techniques locaux équipés et formés

Nombre d'assistants techniques locaux équipés et formés Cet outil d'analyse des données indique le nombre total d'assistants techniques locaux équipés et formés. La mesure de cet indicateur concourt à l'amélioration du fonctionnement de la justice au Niger.

N = Nombre d'assistants techniques locaux équipés et formés

86. Nombre d'ateliers/forums d'information/sensibilisation réalisés

Nombre d'ateliers/forums réalisés Cet indicateur sert d'outil d'évaluation des actions menées dans le but de renforcer la confiance entre la justice et les justiciables.

N = Nombre d'ateliers/forums d'information/sensibilisation réalisés

87. Nombre de documents d'information produits et diffusés

Nombre de documents d'information produits et diffusés C'est le nombre de documents d'information produits et diffusés.

N = Nombre de documents d'information produits et diffusés

88. Nombre de messages radio/TV diffusés

Nombre de messages radio/TV diffusés C'est le nombre de messages radio/TV diffusés.

N = Nombre de messages radio/TV diffusés

89. Nombre de bénéficiaires de l'aide juridictionnelle gratuite

Nombre de bénéficiaires de l'aide juridictionnelle C'est permet de connaître le nombre de bénéficiaires de l'aide juridictionnelle gratuite dans le but de leur faciliter l'accès à la justice.

N = Nombre de bénéficiaires de l'aide juridictionnelle gratuite

90. Nombre de cliniques juridiques créées

Nombre de cliniques juridiques créées Il désigne le nombre de cliniques juridiques créées.

N = Nombre de cliniques juridiques créées

91. Nombre d'ONG intervenant dans le domaine de la justice

Nombre d'ONG intervenant dans le domaine de la justice C'est le nombre d'Organisations Non Gouvernementales œuvrant dans le secteur de justice.

N = Nombre d'ONG intervenant dans la justice

VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

92. Nombre de femmes victimes de violences sexuelles ayant porté plaintes au cours des douze derniers mois

Nombre de femmes victimes de violences sexuelles ayant porté plaintes au cours des douze derniers mois C'est l'effectif total de femmes victimes de violences sexuelles ayant porté plaintes au cours de l'année judiciaire.

N = Nombre de femmes victimes de violences sexuelles ayant porté plaintes.

93. Nombre d'hommes victimes de violences sexuelles ayant porté plaintes au cours des douze derniers mois

Nombre d'hommes victimes de violences sexuelles ayant porté plaintes au cours des douze derniers mois C'est l'effectif total d'hommes victimes de violences sexuelles ayant porté plaintes au cours de l'année judiciaire.

N = Nombre d'hommes victimes de violences sexuelles ayant porté plaintes.

94. Nombre de femmes victimes de violences physiques ayant porté plaintes au cours des douze derniers mois

Nombre de femmes victimes de violences physiques ayant porté plaintes au cours des douze derniers mois C'est l'effectif total de femmes victimes de violences physiques ayant porté plaintes au cours de l'année judiciaire.

P = Nombre de femmes victimes de violences physiques ayant porté plaintes .

95. Nombre d'hommes victimes de violences physiques ayant porté plaintes au cours des douze derniers mois

Nombre d'hommes victimes de violences physiques ayant porté plaintes au cours des douze derniers mois C'est l'effectif total d'hommes victimes de violences physiques ayant porté plaintes au cours de l'année judiciaire.

N = Nombre d'hommes victimes de violences physiques ayant porté plaintes.